

COUR DU QUÉBEC

« Chambre civile »

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE MONTRÉAL

N°: 500-22-291026-253

DATE : Le 2 septembre 2026

SOUS LA PRÉSIDENTE DE L'HONORABLE YVES HAMEL, J.C.Q.

YOUSSEFS HOLDCO INC.

Demanderesse

c.

FERMENTATION ORYZAE INC.,

FAISANT AFFAIRES SOUS LE NOM « MENU EXTRA »

-et-

FRANCIS BLAIS

-et-

ALEXIS DEMERS

-et-

CAMILO LAPOINTE-NASCIMENTO

-et-

MARTIN C. PARISEAU

Défendeurs

JUGEMENT

[1] Le Tribunal est informé par les procureurs au dossier que suite à la Conférence de règlement à l'amiable ayant eu lieu le 23 juin 2026 en salle 14.04, une transaction a été dûment complétée en date du 15 juillet 2026 par les parties (ci-annexée).

- [2] **CONSÉQUEMMENT LE TRIBUNAL, À LA DEMANDE DES PARTIES :**
- [3] **HOMOLOGUE** la transaction intervenue entre les parties;
- [4] **PREND ACTE** des termes et conditions de celle-ci;
- [5] **DÉCLARE EXÉCUTOIRE** à toutes fins que de droit tous et chacun des termes et conditions de la transaction intervenue entre les parties le 15 juillet 2026;
- [6] **ORDONNE** aux parties de s'y conformer;
- [7] **LE TOUT** sans frais.

YVES HAMEL, J.C.Q.

Me Malik Forand et Me Camille Lamer
HUDON AVOCATS
Procureurs de la demanderesse

Me Bertrand Delorme
CHABOT DELORME AVOCATS
Procureurs des défendeurs

Date de la conférence de
règlement à l'amiable : 23 juin 2026